

*Le Président de la Confédération, J. Stämpfli,  
au Ministre de Grande-Bretagne à Berne, E. A. J. Harris*

Minute

N

Berne, 14 septembre 1859

Je m'empresse de répondre à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser aujourd'hui au sujet des militaires suisses revenus du service des Deux-Siciles.<sup>1</sup>

Dans son dernier rapport<sup>2</sup>, M. Latour, notre délégué à Naples, s'exprime en le terminant comme suit:

«Suivant mon calcul, il ne peut pas être resté ici en tout beaucoup plus de 600 hommes, car on ne saurait admettre plus de 1700 hommes (maximum) pour la force de chaque régiment qui était ici; cela fait donc ensemble,

pour tous les régiments	6800 hommes
le 13 <sup>e</sup> bataillon de chasseurs	1200 hommes
Total	<u>8000 hommes</u>
De ce nombre sont revenus d'entrée	2000
du 4 <sup>e</sup> régiment	1669
du 1 <sup>er</sup> ”	1303
du 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> rég. et 13 <sup>e</sup> bat.	<u>2429</u>
	<u>5401</u>
	<u>7401 hommes</u>
Restent	<u>599 hommes</u>

Il est sans doute vrai qu'au retour de ces troupes dans leurs foyers, des enrôlements ont eu lieu pour Rome, Alger et Batavia, surtout à Marseille où les recruteurs enrôlaient ouvertement sous les yeux des autorités françaises. On ne connaît pas exactement le chiffre des enrôlés; pour Rome, il peut s'élever à quelques centaines. La France et l'Autriche favorisent ouvertement ces enrôlements malgré nos réclamations.<sup>3</sup>

1. Non reproduite.

2. Du 3 septembre 1859, non reproduit.

3. Voir N° 328 et la lettre du Conseil fédéral à Steiger du 16 août 1859 (E 2200 Wien 1/42).